

par lui pendant la guerre et qui lui a valu la croix de la Légion d'honneur.

M. Signorini défend M. Rigaud; c'est un homme honorable, dit-il, qui s'est fait lui-même et dont la fortune ne doit rien ni à Arton ni à aucune corruption parlementaire.

C'est à M. Labori, l'avocat de M. Antide Boyer, qui appartient de dire le dernier mot et en lui confiant ce mandat, la défense a fait acte d'intelligence.

M. Labori présente son client comme un citoyen honnête autant que malheureux. Il rappelle son état de gêne, alors qu'il s'élève contre l'imputation qui lui est faite d'avoir voté alternativement pour et contre le Panama.

Il est, dit-il, au Parlement, des usages malheureux. Le vote qu'on oppose à Antide Boyer est un vote qui a été émis par ses collègues et non par lui-même, puisque les témoignages ont prouvé qu'il était éloigné du Palais-Bourbon et malade.

Mais toutes les imputations lancées contre M. Antide Boyer tombent devant ce fait que l'accusation a réclamé elle-même un acquittement.

Du personnel, M. Labori s'étend ensuite, en général, et c'est en faveur de tous les accusés qu'il formule sa conclusion.

La magnificence péroraison de M. Labori est saluée d'applaudissements.

Les répliques
M. l'avocat-général Van Cassel, aussitôt la plaidoirie de M. Labori terminée, se lève pour fournir quelques explications sur la lettre-défense que M. Naquet a fait parvenir de Londres aux jurés et à la cour.

M. Van Cassel combat les argumentations de M. Naquet, relatives à M. Saint-Martin, qui, après l'accusé condamné, avait reçu de l'argent de la caisse du comité boulangiste.

Puis l'avocat-général déclare qu'il croit devoir également fournir quelques observations sur certains des arguments présentés par M. Maurice Ténèzes dans sa plaidoirie en faveur de M. Henry Naquet.

A la réplique de M. l'avocat-général Van Cassel, succèdent les répliques des avocats.
M. Demange prend le premier la parole, puis M. Decori et M. Maurice Ténèzes qui répond au nom de M. Marek aux observations de M. l'avocat-général.

Les débats sont terminés. Le jury se retire pour délibérer.
Le verdict
Le jury se retire dans la Chambre de ses délibérations. Il rentre au bout d'une heure dix minutes.

Le verdict est négatif sur toutes les questions.

Acquittement général
Le Président déclare **TOUTS LES ACCUSÉS ACQUITTES ET LIBRES**, sauf Arton qui a été purgé de la condamnation prononcée par la Cour de Versailles.

épais des sapins.

La nuit tombait, claire et froide, le givre acrochait aux branches ses fines broderies, et les étoiles piquaient de points d'or le ciel bleu sombre; le silence profond laissait, par intervalles, pas serdes bouffées de cri-joujou, que l'air, dans le lointain, se jouait en se jouant, et l'illumination des feux. On arrivait près de la maison forestière dont les vitres brillaient dans l'obscurité, sous la douce clarté de la lampe de l'alcôve; mais, avant d'entrer, le jeune ingénieur s'arrêta.

— J'ai un grand service à vous demander, monsieur Desrozier, dit-il en jetant son cigare, et pourtant j'ai pas osé vous en parler jusqu'à présent. Si vous permettez ?

A suivre.

La partie civile déboutée

La parole est à la partie civile qui, par l'organe de M. Delzon, tend à demander une somme de 900,000 francs attendu, dit M. Delzon, que l'acquiescement des accusés ne fait pas cesser l'action civile.

Après un avoir délibéré, la Cour décide que la partie civile est déboutée de sa demande.

Un délai accordé à Naquet

On appelle l'affaire Naquet, Me Coulon se présente et lit un mémoire adressé à la Cour par lequel M. Naquet s'excuse de pas s'être présenté devant les assises à cause de son état de santé.

M. l'avocat-général consulté, déclare ne pas abandonner l'accusation.

Alors le président prononce que la cour accorde un délai d'un mois à M. Naquet pour se présenter devant la Cour, ce délai pourra même être prolongé, si à ce moment, la santé de M. Naquet ne s'est pas améliorée.

La séance est levée à 5 heures 1/2 le public se retire en manifestant son approbation de cet acquittement général.

CHRONIQUE LOCALE

BAINS D'ARMENTIÈRES

L'établissement sera fermé les 1er et 3 janvier. Le service des baignoires, des douches et massages sera ouvert le mardi 4 janvier. Il fonctionnera régulièrement tous les jours de 7 heures 1/2 du matin à 8 heures du soir.

Nous publierons prochainement le nouveau tarif à prix réduits. Le service de la piscine de natation sera repris dès que le temps le permettra.

Étrennes fantaisie et livres : GALERIES.

Caisse d'Épargne d'Armentières

Séance du 26 Décembre 1897

DIRECTEURS :
MM. Moisy de Lavelezerie et E. Turpin.

Importance des versements opérés par 115 déposants dont 15 nouveaux. Fr. 20,767.00 — Importance des remboursements opérés à 40 déposants. Fr. 15,884.59.

Le solde du compte des dépôts était au 31 décembre 1896 de frs. 3,853,754.69, il est à ce jour de frs. 3,910,888.38 non compris les intérêts à bénéficier aux déposants au 31 décembre 1897, s'élevant à environ frs. 110,000.00.

La Caisse d'Épargne d'Armentières compte à ce jour 8249 déposants, soit une augmentation de 347 sur l'exercice précédent.

Étrennes jouets : GALERIES LILLOISES.

Concert de Noël

Si le concert a été aussi brillant, l'honneur en revient en grande partie à l'éminent artiste qui avait bien voulu se charger de ce qu'on appelle communément la « cache ingrate » d'accompagnateur. Ce vieux et cillébê pêche cette fois car M. Fernand Détraint a recueilli les éloges et les remerciements de tous; ce n'a été qu'un cri d'admiration dans toute la salle et surtout parmi ceux qui ont eu la bonne fortune d'être accompagnés par un artiste aussi délicat. Son jeu souple, brillant et discret et toujours irréprochable a fait une partie du succès des autres artistes. En un mot M. Détraint est un artiste bien distingué de la première phalange musicale du monde entier.

M. Léon Leroy est un ancien élève de l'école et membre de l'Association. Après s'être fait entendre à l'église St-Vaast, l'Association a eu la fortune inespérée de permettre au public armentierois d'applaudir son compatriote. Le Prévôt Clercs et Rigoletto lui ont permis de donner la mesure de son beau talent. Avec quelle aisance il se joue de toutes les difficultés; et quel charme, quelle virtuosité! Ces morceaux ont été joués d'une

façon impeccable, avec une pureté de son incroyable. Aussi la salle tout entière a acclamé notre jeune artiste. La ville d'Armentières peut en être fière. L'avenir, c'est notre absolue conviction, ne fera que confirmer de plus en plus notre jugement. Aussi les nombreux dilettantes qui compte notre région étaient venus applaudir notre concitoyen. Au premier plan se tenait l'honorable M. Mastio, directeur de notre société philharmonique.

La musique de l'Association, dirigée par M. Bondué, a brillamment enlevé d'abord 89, allégre sur la Marseillaise et le Chant du Départ qui a soulevé les applaudissements de la salle. Puis une ouverture *Cybele* et *Souvenir d'Alsace*, grande valse ont été jouées comme par une vieille société et l'on s'accordait à dire que beaucoup de communes importantes seraient heureuses de posséder une telle musique.

M. Poillet et Stelens, dans un duo concerté, se sont fait remarquer par leurs beaux sons de piston et de basse; joué d'une façon irréprochable, ce duo leur a valu de chaleureux applaudissements.

M. Lamérand, quoique bien jeune, est déjà pour nous une vieille connaissance; il a joué en véritable artiste une fantaisie sur Rigoletto.

La partie vocale n'a pas été moins brillante que la partie instrumentale. M. Henri Lefebvre, baryton et Henri Lambin, basse de l'excellente chorale des Intimes ont brillamment soutenu leur réputation déjà faite parmi les amateurs de la ville et de la région. Pour eux aussi, rien que des éloges et des applaudissements enthousiastes.

La partie comique du programme comprenait des chansonnettes, bouffonneries, monologues qui artistement interprétés, ont provoqué dans l'auditoire la plus franche hilarité et ont contribué pour une bonne part à laisser chez tous les spectateurs une agréable impression de la fête. Quelles scènes décapitantes dans la vaudeville *Les Domestiques*! Comme on riait de bon cœur en écoutant *la Mouche* et les *Conscrits de Poussé-Cornet*! réellement nous ne saurions trop féliciter les acteurs, MM. Peryn, Lefant, Gillet, Wable, Millécamp et Anglais Rivola, qui ont fait passer de si agréables moments.

Une mention toute spéciale au comique M. Cappelle qui possède un talent d'imitation au dessus de tout éloge. Ses chansonnettes: *En Province* et *Il est minuit*! (Oh! il est minuit! nous ne rions encore de ce tordant minuit, avec ses cris d'animaux), ainsi que ses monologues, ont été très goûtés du public qui ne lui a d'ailleurs pas ménagé ses bravos.

En terminant, nous tenons à nous faire l'interprète de tous les sociétaires et à remercier les organisateurs de cette délicieuse soirée.

Mentions particulières MM. Fournier, Président; Debaque, vice-président; Baudet, secrétaire; Baudet en Bombardier qui depuis deux mois sont restés constamment sur la brèche et se sont dévoués sans compter pour assurer le succès du concert de l'Association.

ARMAND THERROIS
Collège Municipal
Nous apprenons que nos jeunes collègues ont l'intention d'organiser une loterie au profit des pauvres et de solliciter, dans ce but, l'autorisation préfectorale.

Un concert de charité, dont nous pouvons dès maintenant affirmer le succès certain, viendra en outre grossir le produit de cette œuvre de bienfaisance; il nous suffit en effet d'annoncer que la *Société Philharmonique* prêtera son gracieux concours à nos collègues, pour que nos concitoyens soient assurés d'un véritable régal artistique comme première récompense de la bonne action à laquelle ils tiendront certainement à s'associer.

Quant à nos jeunes collègues, félicitons-les de si bien mettre en

pratique les leçons qu'ils reçoivent de leurs maîtres; dans tous les examens ils savent montrer que leur instruction est solide; la fête qu'ils organisent prouvera que chez eux les soins donnés à l'intelligence ne font pas négliger la culture du cœur et l'éducation.

Étrennes utiles : GALERIES LILLOISES.

Taxes assimilées aux contributions directes
Mise en recouvrement des rôles supplémentaires pour l'année 1897 de luxe sur les biens de main-morte et de la taxe militaire.

Le Maire de la Ville d'Armentières, donne avis que lesdits rôles revêtus des formalités prescrites par la loi sont en recouvrement entre les mains de M. De Casteras, Percepteur en cette ville, et que chaque contribuable est tenu d'acquitter dans les délais prescrits, les sommes pour lesquelles il est porté.

UN IVROGNE

La police vient d'arrêter le nommé Florent Wattermez, âgé de 20 ans, cabaretier et tonnelier, rue d'Erquinghem. Cet individu qui se fit femme s'être bété en outre mercredi soir contre la police et est poursuivi pour port d'arme prohibée et menaces de mort contre son épouse.

VOI DE CHARBON

Un nommé Jules Descaens, âgé de 48 ans, a été surpris volant 25 kilogs de charbon dans la gare de marchandises. Ce jeune homme a été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Conférences Populaires

Salle des réunions scolaires, au Collège
Mercredi 12 Janvier 1898, à 8 heures et demie très précises du soir, Monsieur BAUDET, instituteur, rue Gambetta, fera une conférence ayant pour sujet:

Episodes de la Guerre de 1870

LE SIÈGE DE PARIS

De nombreuses projections lumineuses accompagneront le récit du conférencier.

Cours public d'histoire de France

Enseignement par l'aspect

Monsieur BAILLIEZ, principal du Collège, ancien professeur d'histoire au Collège d'Arras, commencera le **Mercredi 5 janvier prochain** une série d'entretiens familiers sur notre histoire nationale, s'adressant tout spécialement aux familles. De très nombreuses projections lumineuses rendront ces leçons aussi instructives qu'intéressantes. Les cours auront lieu tous les quinze jours de 8 heures à 9 heures très précises du soir dans la salle des conférences du Collège.

Entrée par la porte du concierge.
Première leçon. — Histoire de France, ses origines; Époque mérovingienne; Institutions; Religion et moeurs.

HOUPLINES

ÉTRENNES DES PAUVRES

Le Maire d'Houplines est heureux de porter à la connaissance des indigents de la ville, assistés du Bureau de Bienfaisance, que l'Administration charitable vient d'organiser un service spécial pour la distribution des secours à domicile.

Le Directeur, CH. GARCIN.

DEPURATIF DU D^r JACKSON

ÉTRENNES DES PAUVRES

Le Maire d'Houplines est heureux de porter à la connaissance des indigents de la ville, assistés du Bureau de Bienfaisance, que l'Administration charitable vient d'organiser un service spécial pour la distribution des secours à domicile.

Cette mesure sera certainement bien accueillie par tous les pauvres qui ne sont plus obligés de se déplacer, par tous les temps, pour aller tendre la main à la porte de la Mairie et y passer un temps précieux au moment où les mères de familles sont nécessaires dans leurs ménages.

Ces nouveaux services commenceront à fonctionner le dimanche 2 janvier, jour ordinaire de la distribution mensuelle. Les secours recevront donc chez eux la visite du Distributeur qui leur remettra les secours accordés par le Bureau.

Toutes les précautions possibles ont été prises pour le bon fonctionnement de cette réforme démocratique, cependant, si quel'œuvre

CHRONIQUE THÉÂTRALE

La troupe Olivier a donné, dimanche dernier, *Le Bossu*, le chef-d'œuvre si poignant et tant en vogue de MM. Bourgeois et Féval. La salle était assez pleine, notre troupe a obtenu un très beau succès.

La représentation de lundi, *Durand-Durand*, a été aussi très réussie. Le directeur a remercié le public des applaudissements répétés prodigués au public en espérant toutefois que les représentations des deux premiers jours de l'an auraient un auditoire plus nombreux et aussi bien choisi.

THÉÂTRE D'ARMENTIÈRES

Bureau RUE NATIONALE Nideau à Salle Verbeke
6 h. 1/2 Direction: OLIVIER 7 heures.
SAMEDI 1^{er} JANVIER

Les Deux Orphelines

Grand drame en 5 actes et 8 tableaux de E. Ennery et Camon.

DIMANCHE 2 JANVIER

LA VOLEUSE D'ENFANTS

Drame à grand spectacle de Grand et L. Thiboust en 5 actes et 8 tableaux

PRIX DES PLACES

Chaises réservées, 1 fr.; Premières, 0 fr. 75; Secondes, 0 fr. 60; Troisièmes, 0 fr. 40.

Les programmes du jour donneront les détails.

Incendie à la Chapelle-d'Armentières

Mercredi dernier, vers 4 heures de l'après-midi, un incendie s'est déclaré près de la barrière du chemin de fer territoire d'Houplines et a complètement détruit cinq maisons, dont un cabaret.

Ces maisons étant couvertes de chaume, le feu s'est propagé avec une telle rapidité que les efforts des pompiers de la Chapelle-d'Armentières, d'Houplines et de Waz-Macquart durent borner leurs efforts à préserver les maisons voisines.

On ignore les causes de ce sinistre. M. Fauvergne, qui occupe le cabaret, seul assuré, a son mobilier garanti pour une somme de 2000 fr par la C^{ie} La Confiance.

VILLE D'HOUPLINES (ROUTE)

Le Club Saxophoniste a l'honneur d'informer ses membres honoraires qu'il donnera une soirée bachique le 16 janvier 1898 au profit d'un homme malade et d'une femme infirme.

AVIS

Les musiciens sachant jouer du saxophone et du violon peuvent se faire inscrire au siège du Club saxophoniste, Estaminet des Saxophonistes rue Victor-Hugo à Houplines (route).

Le Directeur, CH. GARCIN.

HOUPLINES

ÉTRENNES DES PAUVRES

Le Maire d'Houplines est heureux de porter à la connaissance des indigents de la ville, assistés du Bureau de Bienfaisance, que l'Administration charitable vient d'organiser un service spécial pour la distribution des secours à domicile.

Cette mesure sera certainement bien accueillie par tous les pauvres qui ne sont plus obligés de se déplacer, par tous les temps, pour aller tendre la main à la porte de la Mairie et y passer un temps précieux au moment où les mères de familles sont nécessaires dans leurs ménages.

Ces nouveaux services commenceront à fonctionner le dimanche 2 janvier, jour ordinaire de la distribution mensuelle. Les secours recevront donc chez eux la visite du Distributeur qui leur remettra les secours accordés par le Bureau.

Toutes les précautions possibles ont été prises pour le bon fonctionnement de cette réforme démocratique, cependant, si quel'œuvre

préjudiciable se produisait, les intéressés voudront bien adresser leur réclamation, munis de leurs livrets de famille, au secrétaire de l'Administration qui leur donnera satisfaction si possible.

Ecole Nationale Professionnelle D'ARMENTIÈRES

ADJUDICATION

Le JEUDI 13 JANVIER 1898, à deux heures et demie de l'après-midi, il sera procédé dans une salle de l'Ecole nationale professionnelle d'Armentières, à l'adjudication en séance publique des fournitures nécessaires aux divers services de l'Ecole pendant l'année 1898, et réparties en 15 lots, savoir:

1^{er} Pain et Farine; 2^o Vin de boucherie; 3^o Porc frais et Charcuterie; 4^o Beurre et œufs; 5^o Légumes secs (haricots, lentilles, pois); 6^o Riz, macarons et pâtes; 7^o Fromages; 8^o Huiles, saindoux, conserves, etc.; 9^o Pétroles, bougies, savon, etc.; 10^o Sel, sucre, café, chocolat, etc.; 11^o Bière; 12^o Lait; 13^o Blanchissage; 14^o Bois d'œuvre pour les ateliers; 15^o Fer.

Le Bureau sera composé:

de M. le Délégué de M. le Recteur de l'Académie de Lille; de M. le Maire d'Armentières ou de son suppléant légal, et de M. le Directeur de l'Ecole.

L'Économiste assistera à la séance avec voix consultative. Le cahier des charges est déposé à l'Economat de l'Établissement, où on peut en prendre connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés de 9 à 11 heures du matin et de 1 à 4 heures, du soir.

Le Directeur, LACABE

Etat Civil d'Armentières

Du 24 au 31 décembre 1897

NAISSANCES. — Durbart Achille, rue des Jardins 4. — Descamps Blanche, rue marceau 1. — Vanalderweldt Armand, rue St Pierre, 34. — Descaens Alfred, rue de l'Avvenir. — Deschamper Noël, chemin du Bizet, cours Liébart 13. — Cuvelier Noël, rue de la crèche, 46. — Rozembrouck Marcelle, rue d'Ypres, 41. — Rosau Henri, chemin du Bizet, cité Sainte-Marie, 10. — Vermeulen Noël, rue de l'Industrie, cour Delmotte, 1. — Deschery Jeanne, rue Saint-Louis, 24. — Sysseu Albert, rue Nationale, 65. — Marfil Yvonne, rue neuve, 25. — Paul Alice, rue d'Ypres, 122. — Vandekens Adèle, rue, et cour du Sacré cœur. — Gottrand Victor, rue des Jésuites cour Saint Jules, 5. — Albus madeline, rue soifrière, 17. — Warlop Marguerite, rue des Agneaux, 40. — Merivole Fernand, rue de Quenoy, 10.

DÉCÈS. — Lesquillier Léon, 6 semaines, rue d'Ypres, 48. — Rucar Maltheine 58 ans, rue Sadi Carnot, 460. — Coornet Rosalie, 49 ans, rue Sadi Carnot, 160. — Boitella Jules, 30 ans, rue Sadi Carnot, 160. — Lecourt Henri, 34 ans, rue de Flandre, cour Thierry, 5. — Delpeyre Germaine, 5 ans, rue d'Ypres, 21. — Plomont Jules, 56 ans, rue des Prés. — Ville Héloïse 7 mois 1/2

États de décès. — Durbart Achille, rue des Jardins 4. — Descamps Blanche, rue marceau 1. — Vanalderweldt Armand, rue St Pierre, 34. — Descaens Alfred, rue de l'Avvenir. — Deschamper Noël, chemin du Bizet, cours Liébart 13. — Cuvelier Noël, rue de la crèche, 46. — Rozembrouck Marcelle, rue d'Ypres, 41. — Rosau Henri, chemin du Bizet, cité Sainte-Marie, 10. — Vermeulen Noël, rue de l'Industrie, cour Delmotte, 1. — Deschery Jeanne, rue Saint-Louis, 24. — Sysseu Albert, rue Nationale, 65. — Marfil Yvonne, rue neuve, 25. — Paul Alice, rue d'Ypres, 122. — Vandekens Adèle, rue, et cour du Sacré cœur. — Gottrand Victor, rue des Jésuites cour Saint Jules, 5. — Albus madeline, rue soifrière, 17. — Warlop Marguerite, rue des Agneaux, 40. — Merivole Fernand, rue de Quenoy, 10.

ÉTATS DE MARIAGES. — Durbart Achille, rue des Jardins 4. — Descamps Blanche, rue marceau 1. — Vanalderweldt Armand, rue St Pierre, 34. — Descaens Alfred, rue de l'Avvenir. — Deschamper Noël, chemin du Bizet, cours Liébart 13. — Cuvelier Noël, rue de la crèche, 46. — Rozembrouck Marcelle, rue d'Ypres, 41. — Rosau Henri, chemin du Bizet, cité Sainte-Marie, 10. — Vermeulen Noël, rue de l'Industrie, cour Delmotte, 1. — Deschery Jeanne, rue Saint-Louis, 24. — Sysseu Albert, rue Nationale, 65. — Marfil Yvonne, rue neuve, 25. — Paul Alice, rue d'Ypres, 122. — Vandekens Adèle, rue, et cour du Sacré cœur. — Gottrand Victor, rue des Jésuites cour Saint Jules, 5. — Albus madeline, rue soifrière, 17. — Warlop Marguerite, rue des Agneaux, 40. — Merivole Fernand, rue de Quenoy, 10.

ÉTATS DE MARIAGES. — Durbart Achille, rue des Jardins 4. — Descamps Blanche, rue marceau 1. — Vanalderweldt Armand, rue St Pierre, 34. — Descaens Alfred, rue de l'Avvenir. — Deschamper Noël, chemin du Bizet, cours Liébart 13. — Cuvelier Noël, rue de la crèche, 46. — Rozembrouck Marcelle, rue d'Ypres, 41. — Rosau Henri, chemin du Bizet, cité Sainte-Marie, 10. — Vermeulen Noël, rue de l'Industrie, cour Delmotte, 1. — Deschery Jeanne, rue Saint-Louis, 24. — Sysseu Albert, rue Nationale, 65. — Marfil Yvonne, rue neuve, 25. — Paul Alice, rue d'Ypres, 122. — Vandekens Adèle, rue, et cour du Sacré cœur. — Gottrand Victor, rue des Jésuites cour Saint Jules, 5. — Albus madeline, rue soifrière, 17. — Warlop Marguerite, rue des Agneaux, 40. — Merivole Fernand, rue de Quenoy, 10.

ÉTATS DE MARIAGES. — Durbart Achille, rue des Jardins 4. — Descamps Blanche, rue marceau 1. — Vanalderweldt Armand, rue St Pierre, 34. — Descaens Alfred, rue de l'Avvenir. — Deschamper Noël, chemin du Bizet, cours Liébart 13. — Cuvelier Noël, rue de la crèche, 46. — Rozembrouck Marcelle, rue d'Ypres, 41. — Rosau Henri, chemin du Bizet, cité Sainte-Marie, 10. — Vermeulen Noël, rue de l'Industrie, cour Delmotte, 1. — Deschery Jeanne, rue Saint-Louis, 24. — Sysseu Albert, rue Nationale, 65. — Marfil Yvonne, rue neuve, 25. — Paul Alice, rue d'Ypres, 122. — Vandekens Adèle, rue, et cour du Sacré cœur. — Gottrand Victor, rue des Jésuites cour Saint Jules, 5. — Albus madeline, rue soifrière, 17. — Warlop Marguerite, rue des Agneaux, 40. — Merivole Fernand, rue de Quenoy, 10.

ÉTATS DE MARIAGES. — Durbart Achille, rue des Jardins 4. — Descamps Blanche, rue marceau 1. — Vanalderweldt Armand, rue St Pierre, 34. — Descaens Alfred, rue de l'Avvenir. — Deschamper Noël, chemin du Bizet, cours Liébart 13. — Cuvelier Noël, rue de la crèche, 46. — Rozembrouck Marcelle, rue d'Ypres, 41. — Rosau Henri, chemin du Bizet, cité Sainte-Marie, 10. — Vermeulen Noël, rue de l'Industrie, cour Delmotte, 1. — Deschery Jeanne, rue Saint-Louis, 24. — Sysseu Albert, rue Nationale, 65. — Marfil Yvonne, rue neuve, 25. — Paul Alice, rue d'Ypres, 122. — Vandekens Adèle, rue, et cour du Sacré cœur. — Gottrand Victor, rue des Jésuites cour Saint Jules, 5. — Albus madeline, rue soifrière, 17. — Warlop Marguerite, rue des Agneaux, 40. — Merivole Fernand, rue de Quenoy, 10.

ÉTATS DE MARIAGES. — Durbart Achille, rue des Jardins 4. — Descamps Blanche, rue marceau 1. — Vanalderweldt Armand, rue St Pierre, 34. — Descaens Alfred, rue de l'Avvenir. — Deschamper Noël, chemin du Bizet, cours Liébart 13. — Cuvelier Noël, rue de la crèche, 46. — Rozembrouck Marcelle, rue d'Ypres, 41. — Rosau Henri, chemin du Bizet, cité Sainte-Marie, 10. — Vermeulen Noël, rue de l'Industrie, cour Delmotte, 1. — Deschery Jeanne, rue Saint-Louis, 24. — Sysseu Albert, rue Nationale, 65. — Marfil Yvonne, rue neuve, 25. — Paul Alice, rue d'Ypres, 122. — Vandekens Adèle, rue, et cour du Sacré cœur. — Gottrand Victor, rue des Jésuites cour Saint Jules, 5. — Albus madeline, rue soifrière, 17. — Warlop Marguerite, rue des Agneaux, 40. — Merivole Fernand, rue de Quenoy, 10.

ÉTATS DE MARIAGES. — Durbart Achille, rue des Jardins 4. — Descamps Blanche, rue marceau 1. — Vanalderweldt Armand, rue St Pierre, 34. — Descaens Alfred, rue de l'Avvenir. — Deschamper Noël, chemin du Bizet, cours Liébart 13. — Cuvelier Noël, rue de la crèche, 46. — Rozembrouck Marcelle, rue d'Ypres, 41. — Rosau Henri, chemin du Bizet, cité Sainte-Marie, 10. — Vermeulen Noël, rue de l'Industrie, cour Delmotte, 1. — Deschery Jeanne, rue Saint-Louis, 24. — Sysseu Albert, rue Nationale, 65. — Marfil Yvonne, rue neuve, 25. — Paul Alice, rue d'Ypres, 122. — Vandekens Adèle, rue, et cour du Sacré cœur. — Gottrand Victor, rue des Jésuites cour Saint Jules, 5. — Albus madeline, rue soifrière, 17. — Warlop Marguerite, rue des Agneaux, 40. — Merivole Fernand, rue de Quenoy, 10.

ÉTATS DE MARIAGES. — Durbart Achille, rue des Jardins 4. — Descamps Blanche, rue marceau 1. — Vanalderweldt Armand, rue St Pierre, 34. — Descaens Alfred, rue de l'Avvenir. — Deschamper Noël, chemin du Bizet, cours Liébart 13. — Cuvelier Noël, rue de la crèche, 46. — Rozembrouck Marcelle, rue d'Ypres, 41. — Rosau Henri, chemin du Bizet, cité Sainte-Marie, 10. — Vermeulen Noël, rue de l'Industrie, cour Delmotte, 1. — Deschery Jeanne, rue Saint-Louis, 24. — Sysseu Albert, rue Nationale, 65. — Marfil Yvonne, rue neuve, 25. — Paul Alice, rue d'Ypres, 122. — Vandekens Adèle, rue, et cour du Sacré cœur. — Gottrand Victor, rue des Jésuites cour Saint Jules, 5. — Albus madeline, rue soifrière, 17. — Warlop Marguerite, rue des Agneaux, 40. — Merivole Fernand, rue de Quenoy, 10.

ÉTATS DE MARIAGES. — Durbart Achille, rue des Jardins 4. — Descamps Blanche, rue marceau 1. — Vanalderweldt Armand, rue St Pierre, 34. — Descaens Alfred, rue de l'Avvenir. — Deschamper Noël, chemin du Bizet, cours Liébart 13. — Cuvelier Noël, rue de la crèche, 46. — Rozembrouck Marcelle, rue d'Ypres, 41. — Rosau Henri, chemin du Bizet, cité Sainte-Marie, 10. — Vermeulen Noël, rue de l'Industrie, cour Delmotte, 1. — Deschery Jeanne, rue Saint-Louis, 24. — Sysseu Albert, rue Nationale, 65.